

RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Organisation non Gouvernementale de promotion, Défense et Protection des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, Peace Tree Net work (PTN), membre de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), et du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA).

Pointe-Noire, le 1^{er} Février 2010

Communiqué de presse

N° RPDH/BE/2010/02

Relance des méthodes de harcèlement judiciaire au Congo Brazzaville

La RPDH dénonce la reprise des procédures judiciaires à l'encontre des leaders du Front des

Partis de l'Opposition Congolaise!

Brazzaville-Pointe-Noire le 5 février 2010. La Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), ONG de promotion et défense des droits humains en République du Congo, marque son indignation face à la reprise des poursuites judiciaires à l'encontre des opposants politiques réunis autour du Front des Partis de l'Opposition Congolaise (FPOC). En effet, trois responsables de ce groupement politique, dont **MM. Clément Mierassa, Guy Romain Kinfoussia et Ange Edouard Pongui**, ont été convoqués par un juge d'instruction au tribunal de grande instance de Brazzaville pour « coups, blessures et détention et port illégal d'armes de guerre ».

L'Organisation s'étonne du soudain rebondissement de cette procédure judiciaire, . Elle dénonce la convocation sans objet, dans la semaine du 25 au 31 janvier 2010, par le juge d'instruction au tribunal de grande instance de Brazzaville, de La RPDH estime que ces faits constituent des atteintes graves envers les droits et libertés fondamentaux et touchent directement à l'intégrité physique et psychologique des leaders de l'opposition. Cette pratique répond à la volonté du pouvoir de museler voire d'intimider toute opinion ou voix divergente, suite au message de vœux, diffusé sur les chaînes de télévision locales, du Front des Partis de l'Opposition Congolaise (FPOC) et de la dernière intervention de son président sur Radio France Internationale (RFI).

La RPDH rappelle que les responsables du FPOC avaient été assignés à résidence deux mois durant par la justice congolaise, avant la tenue à la mi-novembre 2009, d'un dialogue informel entre le gouvernement, représenté par son Ministre de la justice et des droits humains, et les leaders de l'opposition. Qu'en conséquence, ce dialogue avait abouti sur l'annulation des mesures arbitraires d'interdiction de sortie du territoire et sur l'engagement du pouvoir, par la voix de son ministre, à consolider désormais le dialogue et le consensus entre les deux parties ; suite à quoi, les opposants ont pu quitter le territoire national et y revenir sans inquiétudes.

La RPDH ne s'explique pas cet endurcissement du pouvoir, qui s'enlise dans la perspective d'user de tous les moyens nécessaires en vue de décapiter l'opposition congolaise.

L'organisation est d'autant plus surprise que ces actes font suite à l'atteinte du pays au point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTTE), au nom de laquelle, des réformes dites salutaires ont été consenties par le gouvernement congolais. Le pays gagnerait au regard de cela à renforcer ses acquis démocratiques à travers la garantie d'autonomie des institutions de la République, notamment la justice.

Tout en plaidant pour une conscientisation autour des responsabilités qui sont les siennes, la RPDH recommande au Gouvernement de la République :

- De mettre un terme immédiat à toute forme de harcèlement, fusse-t-il par le biais de moyens légaux, à l'encontre des membres de l'opposition et de la société civile congolaises ;
- De garantir l'intégrité physique et psychologique des leaders du FPOC ;
- De cesser les intimidations et autres pratiques, par quelque moyen que ce soit, à l'égard de toute opinion ou pensée contraire et divergente à celle du pouvoir ;
- De garantir l'Etat de droit et la démocratie au Congo Brazzaville, à travers l'indépendance des institutions d'Etat ;
- De promouvoir les libertés d'expression, de réunion, de pensée et de manifestation au Congo ;
- De se conformer aux dispositions constitutionnelles relatives à la protection des citoyens ainsi qu'au Pacte international sur les droits civils et politiques ;
- De se conformer à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Fait à Pointe-Noire, le 1^{er} février 2010

Pour la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH)

Christian MOUNZEO

Président

Contacts Presse :

Christian Mounzeo, Président 242 595 52 46,

E-mail : rp.dh@laposte.net